

Pourquoi l'apprentissage ne marche-t-il pas en France ?

Paris, le 20 juillet 2015 – Le gouvernement s'est lancé le challenge ambitieux de former 500.000 apprentis d'ici 2017. Alors que la qualité de cette formation ne fait plus débat, on constate un **réel ralentissement des entrées en apprentissage**.

La rentrée scolaire, moment le plus propice pour la conclusion de contrats en alternance, approche à grand pas. **Carole Attal, présidente du cabinet AD Consultem, prévient** : « *les chiffres de la rentrée feront une fois de plus état d'une baisse significative. Le constat est sans appel : l'apprentissage séduit de moins en moins.* » Explications...

Le constat

Malgré les dernières campagnes pour en faire la promotion tant auprès des entreprises que des étudiants, l'alternance peine à se développer dans l'hexagone. Selon un sondage Ipsos pour le Medef, seules 27% des entreprises envisagent de recruter un apprenti dans les 12 prochains mois, malgré l'obligation pour celles qui ont plus de 250 salariés de satisfaire à leur obligation légale et d'avoir 5% d'alternants au sein de leur entreprise sous peine de payer une pénalité. Alors que la France compte un apprenti pour huit à dix jeunes, ils sont un pour quatre en Allemagne et un pour cinq au Danemark. Divers facteurs financiers et psychologiques expliquent cette désaffection...

Les freins financiers

La question du financement de la formation reste un point central du développement de l'apprentissage au sein des entreprises. La formation coûte cher : en moyenne 8.000 euros par an et par apprenti. Les aides de la Région ont été réduites de manière drastique pour les TPE, et ont été tout simplement supprimées pour les PME et grandes entreprises. Ainsi, Carole Attal précise : « *L'Indemnité Compensatrice Forfaitaire (aide versée par les régions aux entreprises en cas de conclusion d'un contrat d'apprentissage) doit être rétablie pour toutes les entreprises, et non pas exclusivement aux TPE.* »

Quant au crédit d'impôt apprentissage, il a également été rabaissé, car limité au maximum au niveau bac + 2 et uniquement sur la première année de formation. L'entreprise se voit à minima réduire l'aide financière de l'Etat de 1800 € par apprenti pour les diplômés supérieurs à BAC +2.

Les freins psychologiques

Si les freins financiers restent majeurs pour les entreprises, il ne faut pas négliger les freins psychologiques. Recruter un apprenti apparaît comme une **démarche complexe, et très engageante** pour les plus petites entreprises. Le taux de rupture des contrats au niveau national reste très important et atteint près de 21% : de quoi rendre frileux les recruteurs et les décourager. D'ailleurs, comme le souligne Carole Attal, « *ce taux peut atteindre 45% dans le secteur de la restauration* ».

De plus, côté employeur, il est quasi impossible de rompre un contrat une fois la période d'essai terminée. Les entreprises pointent aussi du doigt le **manque de lisibilité des filières**. Les formations en apprentissage sont de plus en plus nombreuses, les diplômes délivrés parfois quasi-similaires, et un mauvais choix est vite venu pour un dirigeant, pas forcément rompu à l'exercice.

En outre, **le temps de présence de l'apprenti en entreprise est trop court** : il passe en moyenne une semaine en école pour deux semaines en entreprise. C'est bien moins qu'en Allemagne ou au Royaume-Uni : près de 910 heures par an en entreprise en moyenne en France contre 1.127 heures en Allemagne et 1.472 heures au Royaume-Uni. Enfin, un point est soulevé de façon quasi-systématique : « **les jeunes apprentis ne sont pas assez opérationnels, et pas préparés au rythme de l'entreprise** » : non-respect des horaires, comportement insouciant et parfois capricieux, motivation en berne, sans compter le manque d'initiative... Une préparation ou des formations comportementales ne seraient pas inutiles. Une formation est d'ailleurs mise en place en Ile de France afin de préparer les jeunes au monde de l'Entreprise.

A propos d'AD Consultem

Le cabinet AD Consultem a été créé en 2003, et est aujourd'hui **l'expert de référence des aides publiques** aux entreprises. **Carole ATTAL, sa fondatrice et présidente**, membre de Croissance Plus, du réseau Paris Entreprendre et du Medef Paris, est passionnée par l'entrepreneuriat au féminin et les thématiques liées à l'emploi. Elle **met au service des entreprises son expertise de près de 20 ans sur les contrats aidés et la formation professionnelle**.

AD Consultem met à disposition des entreprises un service d'identification et de gestion des aides auxquelles elles peuvent prétendre et un service d'externalisation des fonctions RH. **AD Consultem traite près de 15.000 dossiers chaque année** : contrats aidés, contrats d'apprentissage, aides à la formation, aides à l'export...

Contacts Presse

Carole ATTAL
Aurélien PACAULT

caroleattal@adconsultem.fr
pacault@adconsultem.fr

Tel : 01 45 22 75 75
www.adconsultem.fr

